



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catégorie A

Question écrite n° 124702

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'évolution statutaire en catégorie A de la profession infirmière à l'éducation nationale. Le Gouvernement s'est engagé à revaloriser la carrière des infirmiers et infirmières par un passage en catégorie A. À ce jour les 7 700 infirmiers de l'éducation nationale ne bénéficient toujours pas de cette mesure. Aucun décret statutaire n'a été porté à la connaissance des organisations syndicales. Elle souhaite avoir connaissance du calendrier de mise en oeuvre de cette mesure pour les professionnels de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124702

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13217

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)